

d'enrayer les conséquences de cette surtaxe pendant que nous le pouvons encore?

Le député de Red Deer (M. Thompson) a mis le doigt sur le nœud de la question, pour ce qui concerne l'agriculture, lorsqu'il a demandé plus tôt aujourd'hui ce qu'il adviendrait des millions de dollars de produits agricoles directement visés par la surtaxe. Bon nombre de denrées ne sont pas visées, il est vrai, mais beaucoup le sont simplement à cause de l'interprétation donnée au bill à l'étude, aux dispositions relatives aux conditionneurs. Tout produit agricole primaire qui subit une transformation quelconque devient un produit conditionné et, à mon sens, il existe de nombreux produits auxquels le gouvernement n'a pas songé dans ce contexte. J'aimerais donner deux exemples, dont l'un m'a été signalé par l'honorable représentant de Malpèque (M. MacLean) et un certain nombre de mes autres collègues des Maritimes. Ce produit n'est pas d'importance primordiale pour le Canada, mais il illustre bien ce qui peut arriver. Je parle ici des 3 millions de dollars de myrtilles que nous exportons aux États-Unis et qui sont maintenant soumises à la surtaxe parce que, aux termes du règlement, elles constituent une denrée apprêtée, car elles sont congelées. Les baies gardent leur forme originale mais elles sont congelées. Elles sont donc classées parmi les aliments apprêtés. Étant donné ce qui s'est déjà produit, ce secteur de l'industrie agricole primaire ne pourra être indemnisé de quelque façon que ce soit. Les apprêteurs, en bons hommes d'affaire comprenant qu'ils ne pouvaient subir la concurrence sans contrer de quelque façon la surtaxe de 10 p. 100, ont réduit le prix offert aux producteurs pour ces myrtilles. Les producteurs paient déjà la surtaxe. Comment le gouvernement va-t-il les indemniser?

Le gouvernement a parlé de la nécessité pour les apprêteurs de prendre garde, en utilisant les subventions du gouvernement, de demander moins cher que leurs concurrents dans la pleine mesure permise par ces subventions. Cela constitue une protection. Mais comment protéger les producteurs primaires qui reçoivent déjà moins pour leurs produits? Ils peuvent être frappés de deux façons. Les apprêteurs profitent de l'aide qu'on leur accorde, mais je doute fort qu'ils en fassent profiter les producteurs primaires.

• (5.40 p.m.)

Un autre exemple m'a été signalé par mon collègue le député de Halifax-East-Hants (M. McCleave) et il a trait aux pêches. Cette surtaxe de 10 p. 100 sera prélevée des pêcheurs. Dans ma propre circonscription, monsieur l'Orateur, nous avons une industrie de culture en serre chaude qui exporte pour ainsi dire des centaines de milliers de dollars en fleurs coupées aux États-Unis tous les mois du port de Détroit. C'est une industrie qui vaut des millions de dollars. Un exploitant m'a avoué que ses profits diminueraient dès maintenant de 20,000 dollars. Aux termes des dispositions actuelles du projet de loi, ces exploitants ne sont pas admissibles. Ce sont des producteurs de matières premières, mais simplement parce que les fleurs ont été coupées, il s'agit d'une marchandise transformée qui n'est pas soustraite à l'imposition de la surtaxe américaine. Ils doivent payer la surtaxe de 10 p. 100 et par suite de la hausse de 8 p. 100 du dollar canadien, ils sont assujettis à un taux de 18 p. 100. L'industrie ne peut supporter cette perte de revenu, mon-

sieur l'Orateur. Les gains sont fort minimes maintenant et que dirons-nous à ces gens?

Le ministre de l'Agriculture (M. Olson), qui a traité de toute la question de l'agriculture,—et ceux qui s'y adonnent doivent compter sur lui pour des conseils—n'a pas donné de solution dans son discours. Il en parle en termes qui ne voulaient rien dire. Il a dit: «Peut-être», «Il se peut», «Si», «Nous examinerons la question», «Nous en ferons une étude», «Nous écouterons vos instances», «Nous allons nous en occuper en abordant une à une les denrées». Tout ce que le bill ne visait pas, a-t-il dit, serait considéré à la lumière de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Nous avons appris par d'amères déceptions, monsieur l'Orateur, que la réalisation d'un tel projet prend tant de temps que nous serons en faillite avant que le gouvernement n'ait pris une décision. Il ne s'agit pas d'une question d'un jour, d'une semaine ou d'un mois. Le gouvernement a proposé de verser 100 millions de dollars aux cultivateurs de l'Ouest mais ceux-ci ne les ont pas reçus et ils ne les obtiendront que lorsqu'il sera avantageux de soutenir le parti libéral dont la popularité baisse dans l'Ouest. Ces gens les obtiendront alors mais nos cultivateurs ne peuvent pas attendre qu'il soit politiquement opportun de le faire. Des mesures de ce genre peuvent les ruiner. Nous constatons donc, monsieur l'Orateur, que ceci n'est pas une solution.

Nous, agriculteurs et chefs de petites entreprises, avons appris autre chose. Nous avons découvert qu'en temps de crise économique, du moins en ce qui concerne le gouvernement actuel, nous sommes beaucoup trop loin sur la liste des priorités. Les petites entreprises et la petite industrie agricole ne parviennent pas à se faire entendre du gouvernement. Si le président d'une fabrique d'automobiles appelle un ministre, le cabinet se réunit d'urgence le jour même ou le lendemain. Le petit homme d'affaires ou l'agriculteur qui a des ennuis doit d'abord présenter des instances au ministre responsable et il est chanceux s'il obtient une audience dans les 90 jours. Il faut tellement de temps pour que le cabinet qui a tant de problèmes à régler soit saisi d'une difficulté, qu'il n'y a presque pas d'espoir ou de sens à la lui présenter.

Le gouvernement nous demande de le soutenir, de l'aider, de l'appuyer dans cette croisade pour sauver le commerce du Canada et garder les gens au travail. Il nous dit: «Faisons quelque chose pour empêcher le chômage». Alors que nous avons déjà 600,000 chômeurs, il nous dit: «Aidez-nous, appuyez-nous». Brusquement, le gouvernement a pris conscience des réalités d'aujourd'hui. Comment expliquer que le gouvernement attache tant d'importance à cette mesure, que les ministres et les secrétaires parlementaires participent au débat avec sérieux et empressement, l'un après l'autre? C'est que, brusquement, on s'est aperçu qu'il ne s'agit pas d'un problème qu'on peut dissimuler ou dont on peut retarder indéfiniment l'étude—il ne s'agit pas d'un problème dont on peut se débarrasser en instituant une commission royale d'enquête, qui présentera un rapport, ou encore, comme il l'a fait si souvent, en chargeant un comité d'étude de s'en occuper et de faire rapport dans deux ans. Non, monsieur l'Orateur, de par sa nature, le problème a immédiatement éveillé l'attention de la presse. Tous sont engagés—tous les Canadiens le sont—tous les pays sont dans le bain; il appartenait donc au gouvernement de faire connaître ce problème et, pour la première fois